

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 12099
Numéro SIREN : 811 883 883
Nom ou dénomination : A.2MOURS

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2023 sous le numéro de dépôt 144902

A2MOURS
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 B BIS RUE PIERRE DEMOURS
75017 PARIS
811 883 883 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 AOUT 2023

L'an 2023,

Le 28 aout,

A 10:00,

Les associés de la société A2MOURS , société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur David MOLIE, titulaire de 51 parts sociales en pleine propriété,

Madame Karima HOMAD, épouse MOLIE, titulaire de 49 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David MOLIE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ky Dn

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte de la résolution proposée à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'à la suite de réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

SARL A.2MOURS

David MOLIE Bis rue Pierre Demours
Gérant 75017 PARIS

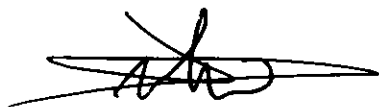
Tél. 01 45 72 25 95

Siret 81288388700019 APE 96.02A

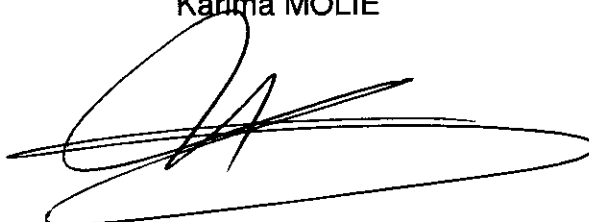
WWW.MILLESIME.BEAUTE.COM

Koy Dn

David MOLIE

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Karima MOLIE

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

SARL A.2MOURS
9 Bis rue Pierre Demours
75017 PARIS
Tél. 01 45 72 25 95
Siret 81188388300019 APE 96.02A
WWW.MILLESIME.BEAUTE.COM